



Formations agents immobiliers

Expertise immobilière : évaluer les locaux commerciaux et professionnels

Actualisez et développez vos connaissances.

SOLUCCIO

Les offres



CCI LOIRET



Formations agents immobiliers

Expertise immobilière : évaluer les locaux commerciaux et professionnels

VOTRE PROFIL

VOUS ETES

> **Professionnels de l'immobilier** : agents immobiliers, collaborateurs, individuels, sans pré-requis.

NOTRE SOLUTION

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

> Acquérir les outils, les connaissances et l'autonomie pour traiter l'évaluation de murs commerciaux.

CALENDRIER 2023

Fleury-les-Aubrais | Citévolia | 1 place Rivierre-Casalis
Mardi 4 avril 2023

DUREE, HORAIRES

1 jour (7 heures) - De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Présentiel ou webinaire

METHODOLOGIE

MODALITES D'ÉVALUATION

- > Auto-évaluation des connaissances.
- > Évaluation de la satisfaction clients : questionnaire de fin de formation.

TYPE DE VALIDATION

- > Attestation de présence et de compétences.
- > Questionnaire d'évaluation de la formation.

TARIF ET INSCRIPTION

TARIF

300 € net (non soumis à TVA)

Financement possible par un organisme payeur (prise en charge totale ou partielle par Agefice, OPCO, FIFPL, etc...), à titre personnel, par l'employeur.

INSCRIPTION

Retournez votre bulletin d'inscription, accompagné de votre règlement à l'adresse suivante :

CCI LOIRET | Formations Agents Immobiliers | Citévolia | 1 Place Rivierre-Casalis | CS 80612 | 45404 Fleury-les-Aubrais Cedex

FORMATIONS EN INTRA POSSIBLES : NOUS CONSULTER.

VOS CONTACTS

Fabienne LEFEVRE | Chargée de formalités | 02 38 77 77 77 | formation@loiret.cci.fr

Référente handicap | Marie DE AMORIN | marie.deamorin@loiret.cci.fr | Une adaptation de la formation est possible pour les personnes en situation de handicap, nous contacter. Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

www.loiret.cci.fr | Rubrique « Se former » - « Formation continue » - « Les formations agents immobiliers »

CCI Loiret | Citévolia | 1 Place Rivierre-Casalis CS 80612 | 45404 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX

Siret : 18450001500153 - APE : 9411Z | N° de déclaration d'activité : 24 45 P 000 945

TVA : FR 15 184 500 015 opération de FPC exonérée de TVA (CGI art 261, 4-4è-a)

PROGRAMME 2023

- > Rappel sur les différents types de locaux : local professionnel, local commercial.
- > L'évaluation d'un immeuble entier, rappel des règles d'expertise, réalisation de cas pratique sur les stagiaires,
- > L'évaluation d'un local commercial, l'évaluation des murs d'un hôtel et d'un immeuble industriel.
- > Type de missions confiées à l'expert : valorisation des murs, valeur locative, renouvellement du bail, conditions de déplafonnement, rôle de l'intervention de l'expert.
- > Déroulé des opérations d'expertise : principe, récolte des informations, étude du bail commercial.

Obligation de suivre une formation continue d'une durée minimale de 14h par an ou de 42h au cours de 3 années consécutives d'exercice lors du renouvellement de votre carte professionnelle d'agent immobilier (Loi ALUR - Décret n° 2016 - 173 du 18 Février 2016).

MOYENS & METHODES PEDAGOGIQUES

- > Alternance d'apports de connaissances, d'études de cas pratiques et d'échanges.
- > Support pédagogique remis aux stagiaires.

INTERVENANT

- > Intervenant professionnel extérieur : expert foncier et agricole.

DELAIS D'ACCÈS

Les délais d'accès sont variables en fonction des modes de financement. Pour un financement auprès d'Agefice, 15 jours est le délai minimum obligatoire et incompressible entre la validation de la demande d'inscription par l'organisme de formation et l'entrée en formation du stagiaire.